

1165

Paris, le

23 NOV. 2022

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur Alain Houille en qualité de chef d'établissement du Lycée français Jean Renoir de Munich – Allemagne à compter du 01/09/2021.

Décide :

Article 1er : Monsieur Alain Houille est autorisé à signer le marché constitué des lots suivants :

- Lot 1 « Fourniture de repas sur le site du secondaire »
- Lot 2 « Fourniture de repas sur le site du primaire »

Ces lots sont attribués au prestataire de service Dussmann dont le siège social se trouve à Pilotystrasse 4 D – 80538 MUNCHEN pour un montant prévisionnel de 2 500 193 € TTC (Lot 1 = 1 765 368 € TTC / Lot 2 = 734 825 € TTC), pour la période allant jusqu'au 31/08/2023 avec possibilité de 2 tranches optionnelles de prolongation selon les conditions du marché.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Olivier BROCHET

